



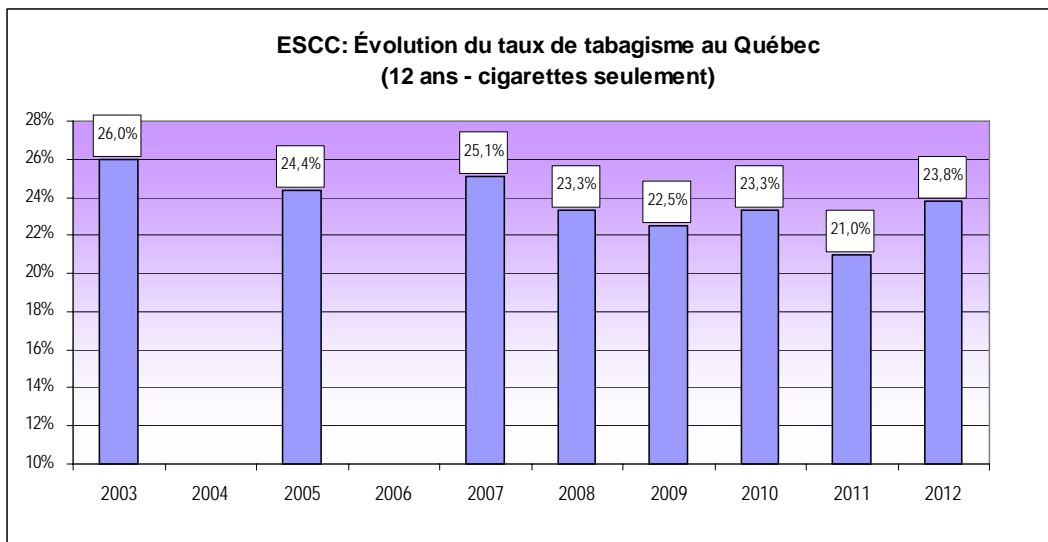
Communiqué de presse

Nouvelles données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes :

24 % de fumeurs au Québec en 2012 — même taux qu'en 2005!

L'industrie ressort gagnante dans la lutte contre le tabagisme au Québec

Montréal, le 20 juin 2013 — Les plus récentes données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC-2012)ⁱ confirment clairement la tendance générale reflétée par d'autres indicateurs, c'est-à-dire que le taux de tabagisme stagne au Québec. Selon l'ESCC-2012, la proportion de fumeurs de cigarettes au Québec était la même en 2012 qu'en 2005, soit 24 %. Pire, il y a même eu une augmentation statistiquement significative entre 2011 et 2012 (de 21 à 23,8 %), bien que les fluctuations annuelles soient toujours à prendre avec une certaine prudence.



Caractéristiques ^{50,51,52,53,54,71,84,87}	2003	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de personnes	1 646 853	1 577 008	1 650 863	1 542 295	1 499 501	1 570 677	1 428 422	1 626 375
Pourcentage	26,0	24,4	25,1	23,3	22,5	23,3	21,0	23,8
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %, pourcentage (pourcentage)	25,1	23,7	23,9	22,1	21,3	22,1	19,8	22,4
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %, pourcentage (pourcentage)	26,8	25,1	26,3	24,5	23,7	24,6	22,3	25,2

L'ESCC sonde quelque 25 000 répondants au Québec.ⁱⁱ Il s'agit de l'enquête la plus précise sur la population générale au niveau de la consommation de cigarettes. Elle ne tient cependant pas compte des cigares/cigarillos.

« Un taux de tabagisme stable signifie que pour chaque fumeur qui arrête ou qui décède, l'industrie parvient à recruter un nouveau jeune fumeur. En d'autres termes, le tabagisme demeure une catastrophe de santé publique qui continue de piéger des dizaines de milliers de jeunesⁱⁱⁱ chaque année dans la dépendance mortelle à la nicotine » se désole **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.**

« Même si on ne voit plus les paquets de cigarettes dans les points de vente ni sur les panneaux publicitaires, cela ne signifie pas que la capacité de l'industrie à séduire les jeunes a été enrayée. Les nouveaux emballages sophistiqués, les saveurs et les nouveaux formats comme les cigarettes ultra-minces constituent de nouvelles stratégies de marketing que les lois n'avaient

pas anticipées. Et contrairement à ce que laissent entendre les partisans de l'industrie du tabac, les jeunes sont peu attirés par les produits de contrebande^{iv}, » ajoute la porte-parole.

Pas d'augmentation de la contrebande

Malgré les prédictions alarmistes de l'industrie du tabac et de ses partenaires comme l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), à savoir que toute hausse des taxes provoquerait une résurgence de la contrebande, **Revenu-Québec** a annoncé vendredi dernier que la hausse de taxe sur le tabac n'a pas entraîné de hausse de la contrebande. Son **président-directeur général, monsieur Gilles Paquin**, a spécifié qu'elle se maintient à un taux de 15 %, un retour à la situation qui prévalait au début des années 2000.^v

« C'est une excellente nouvelle qui confirme plusieurs constatations. D'abord, on peut augmenter les taxes sans provoquer la contrebande dans la mesure où le gouvernement maintient ses interventions et ses effectifs de lutte contre la contrebande. Ensuite, cela démontre que la lutte contre le tabagisme ne passe pas uniquement par la lutte contre la contrebande, comme veut nous le faire croire l'industrie du tabac : la contrebande est passée d'environ 35 % en 2008 à 15 % en 2012, mais le taux de tabagisme stagne tout de même. Enfin, cela rappelle l'importance d'agir au niveau du marché légal, qui demeure de loin la principale source de produits du tabac, notamment en augmentant les taxes et en réglementant les pratiques de marketing des grands cigarettiers, » explique **madame Doucas**.

Renforcement de la loi ?

À l'occasion de la **Journée mondiale sans tabac du 31 mai dernier**, le **ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert**, a manifesté sa volonté de renforcer la Loi sur le tabac du Québec, tout en précisant qu'il souhaitait d'abord recevoir les recommandations de la **Commission de la Santé et des Services sociaux**. Cette annonce a été accueillie avec un optimisme prudent par les groupes de lutte contre le tabac qui réclament depuis plusieurs années la révision de la loi afin de contrer les nouvelles stratégies de marketing des fabricants du tabac^{vi}.

Consultations en août

Heureusement, la **Commission de la Santé et des Services sociaux** a annoncé il y a quelques jours^{vii} qu'elle tiendra des audiences en lien avec le « mandat d'examen du rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac (2005-2010) » les 20 et 21 août prochains, suivies d'une séance de travail pour « déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations à la suite des auditions. »

« Nous sommes ravis de cette nouvelle, puisqu'elle témoigne de la volonté des membres de la Commission d'agir rapidement sur ce dossier urgent de santé publique. À la lumière des plus récentes données, il importe de reconnaître que le statut quo est nettement inadéquat et qu'il est urgent de mettre de l'avant de nouvelles mesures ambitieuses pour lutter contre le tabagisme, notamment celles qui s'attaquent aux nouvelles stratégies de marketing des fabricants de tabac, » conclut **madame Doucas**.

■ **Dossier complet sur le rapport de mise en œuvre et la révision de la loi** : <http://bit.ly/129RCeE>

- 30 -

Pour plus d'information: Flory Doucas: 514-598-5533; cell.: 514-515-6780

ⁱ Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC-2012)*: <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=1050501&lang=fra> ; extraction pour le tabagisme au Québec de 2003 à 2012: http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/STAT_13_06_18_ESCC.TabagismeQc.IntervalleConfiance_2003_2012.jpg

ⁱⁱ Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*: « Composante annuelle. "Information détaillée pour 2012», 65 000 répondants: http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=3226&SurvVer=1&Instald=15282&InstaVer=9&SDDS=3226&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2#b2 ; et environ 25 000 pour le Québec: "Guide de l'utilisateur - Fichiers de microdonnées de 2010 et 2009-2010", page 14: http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3226_D7_T9_V8-fra.pdf

ⁱⁱⁱ Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, *Calcul du nombre des nouveaux jeunes fumeurs*, 20 septembre 2012: http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_09_20_Calculs_No_NouveauxJeunesFumeurs.pdf

^{iv} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « Les jeunes préfèrent les cigarettes légales », octobre 2011, http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_10_02_MarquesCigarettesDesJeunes_Legal_vs_contrebande.pdf

^v Gilles Paquin, président-directeur général de Revenu-Québec, cité dans le Courrier parlementaire, 14 juin 2013.

http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_06_14_CourrierParlementaire_PasDeBaisse_Contrebande.pdf

^{vi} Coalition pour le contrôle du tabac, communiqué, « Groupes de santé, médecins et victime du tabac réclament le dépôt d'un projet de loi cet automne », 28 mai 2013. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2013/PRSS_13_05_28_Communique_conjoint_FINAL.htm

^{vii} Commission de la Santé et des Services sociaux, *Mandat conféré par une loi - Étude du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac*: <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CSSS/mandats/Mandat-23307/index.html>